



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 5 juin 2017 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20 h 00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Clarence Lévesque, Maire
Monsieur Marcel Tremblay, conseiller numéro #1
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro # 2
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro# 3
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro # 6

ABSENT :

Madame Vanesza Chouinard, conseillère au siège numéro #5

VACANT :

Poste de conseiller #4

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Clarence Lévesque, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.

(15) Personnes sont présentes à la séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h 00.
Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

- 1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2017
- 4 Adoption des comptes payés de mai 2017
- 5 Rapport des travaux de voiries pour le mois de mai 2017
- 6 Rapport de l'inspecteur en bâtiment mai 2017
- 7 Embauche d'un employé municipal printemps été 2017
- 8 Suivis des demandes de prix : pour la location d'équipements lourds et du gravier 2017
- 9 Résolution pour le respect du schéma protection risque incendie MRC de la Matanie
- 10 Poste vacant conseiller # 5
- 11 Demande d'autorisation M .Michaud pour la CPTAQ
- 12 Demande de financement le Comité de Loisir Les P'tits Léandre
- 13 Niveleuse chemin de la Grotte des Fées printemps 2017

- 14 Résolution pour projets dans le Fonds de Développement Territoire MRC
- 15 Résolution pour projet infrastructure MADA 2017
- 16 Résolution pour projets Nouveaux Horizons 2017
- 17 Résolution pour la gestion de l'offre des producteurs de laits du BSL
- 18 Varia a) Plainte pour abats poussières rang de graviers
b) Location option d'achat débroussailleuse 2017
c) Présentation adjointe administrative
- 19 Tirage pour les réponses au sondage compostage printemps 2017
- 20 Période des questions
- 21 Levée de la séance ordinaire du 5 juin 2017

RÉSOLUTION 1706-01

Il est proposé par Madame André Blouin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2017

RÉSOLUTION 1706-02

Monsieur André Marcil, directeur général et secrétaire trésorier, dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} mai 2017, une dispense de lecture est faite car les membres du conseil municipal ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance ordinaire.

Il est proposé Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 1^{er} mai 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption des comptes payés de mai 2017

RÉSOLUTION 1706-03

Il est proposé par Monsieur Marcel Tremblay et unanimement résolu d'adopter les comptes payés de mai 2017 pour un montant de 65 992.32 \$, ce montant représente les chèques numérotés # 1812 à # 1841 compte bancaire de la Municipalité #14060. Incluant les prélèvements automatiques.

Que ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s'ils sont ici au long. (Voir annexe 2017-05 déboursés).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, André Marcil, _____, directeur général et secrétaire trésorier, certifie conformément à l'article 961, du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

5. Rapport des travaux employés municipaux de mai 2017

À titre d'information, il est discuté des travaux des employés municipaux pour le mois de mai, par Monsieur Dave Caron, Responsable des employés voirie de Saint-Léandre.

6. Rapport de l'inspecteur en bâtiment mai 2017

À titre d'information, il est discuté du travail de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mai, par Monsieur Louis Pascal Laforest, Responsable de Saint-Léandre.

7. Embauche employé municipaux printemps 2017

RÉSOLUTION 1706-04

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu de procéder aux démarches de l'embauche de Monsieur Antoine Ouellet qui agira à titre d'employé municipal au besoin sur une base permanente à contrat déterminé au taux de \$19.00/heure. Monsieur André Marcil reçoit le mandat de préparer les contrats de travail un pour la saison printemps/ été et de signer ceux-ci au nom de la Municipalité de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. Suivis des demandes de prix : pour la location d'équipements lourds et du gravier 2017

RÉSOLUTION 1706-05

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu de d'accepter comme conforme toutes les soumissions suite à la demande de prix de location d'équipements et de machineries lourdes et de graviers 2017, tel que reçus lors de l'ouverture du lundi 15 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9. Résolution pour le respect du schéma protection risque incendie MRC de la Matanie

RÉSOLUTION 1706-06

Considérant que la prévention est préférable à la réaction suite à des incident malheureux qui peuvent se produire dans le territoire de la Municipalité de Saint-Léandre;

Considérant que le respect du schéma de protection des risques incendies est le facteur le plus important pour les compagnies d'assurances et que le fait d'avoir ou non un camion de pompier dans la caserne de Saint-Léandre n'a pas aucun effet sur les primes d'assurance des citoyens et citoyennes;

Considérant que le Service de Protections des Incendies de la Matanie, ne compte plus sur la caserne # 15 de la Municipalité de Sainte-Paule, située à l'extrémité Sud-Ouest de la MRC;

Considérant que le mode de protection du territoire est établi en fonction de la localisation des casernes et des ressources humaines ainsi que des ressources matérielles disponibles. Au cours de la mise en œuvre du premier schéma, chaque SSI a défini, pour chaque partie de son territoire, les ressources à déployer lors d'une intervention pour un incendie de bâtiment, et ce, en tenant compte des différentes catégories de risques.

Considérant les ententes d'entraide en matière de services de sécurité incendie sont établies entre les municipalités limitrophes afin de mobiliser les ressources qui sont situées le plus près du lieu de l'incendie et qui sont les plus aptes à intervenir, dans le but d'atteindre la force de frappe requise.

Considérant que le SSI de Saint-Ulric portait assistance en cas d'appel d'entraide au SSI de la ville de Matane et au SRSI, en particulier pour des interventions ayant lieu dans les municipalités de Baie-des Sables et de Saint-Léandre et qui est maintenant dissout;

Considérant que la caractéristique principale d'une caserne d'incendie est son emplacement. Celui-ci doit être déterminé en tenant compte des critères suivants : la rapidité d'intervention, les développements futurs, les obstacles naturels, les axes de communication, et la facilité d'accès pour les pompiers.

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie vise à poursuivre l'amélioration continue du service donné en sécurité incendie, et par conséquent, du niveau de protection des citoyens et du territoire de la MRC de La Matanie.

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu de maintenir le schéma de protection de risque en vigueur tel qu'adopté par toutes les municipalités de la MRC adhérentes au Service Régional de Protections des Incendies de la MRC de la Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Poste vacant conseiller # 5

Monsieur André Marcil, dépose la lettre de démission au poste de conseiller # 5 de Madame Vanesza Chouinard suite à sa réception le vendredi 23 mai 2017. Effective en date du 2 mai 2017.

Le poste de conseiller # 5 de la Municipalité de Saint-Léandre est vacant.

RÉSOLUTION 1706-07

Il est proposé par Monsieur Marcel Tremblay et unanimement résolu de laisser vacant le poste conseiller #5 jusqu'à la prochaine élection générale du 5 novembre 2017 ou lors de la prochaine élection partielle si besoin selon les Lois et Règlements en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

11. Demande d'autorisation de Monsieur André Michaud au CPTAQ pour abaisser buttes sur terres agricoles

RÉSOLUTION 1706-08

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier unanimement résolu que la municipalité complète la demande d'autorisation ainsi que la carte que monsieur André Michaud a remis au bureau municipal le 1^{er} juin 2017. Cette demande ne contrevient à aucun règlement de la municipalité. La nature du projet est d'abaisser les buttes trop abruptes pour que le terrain soit moins dangereux à cultiver. Enlever la terre arable, enlever le tuff et remettre la terre arable. Tout le tuff non remis et relocalisé sur le terrain de monsieur Michaud devient obligatoirement admissible aux redevances prévues pour les propriétaires de carrières et sablières, et est considéré comme dû à la municipalité. Cette demande se situe dans le Rang 7 p.14C. 15A-15B dans le cadastre de la paroisse de Saint-Ulric d'une superficie de 800 pieds X 1 200 pieds dans la municipalité de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 Demande de financement du comité de Loisir Les P'tits Léandre

RÉSOLUTION 1706-09

Il est proposé Madame Andrée Blouin et unanimement résolu de rembourser les frais de la patinoire pour l'année 2016 2017 pour un montant de 3 769.66\$ à prendre directement dans le Fonds réservé de Northland pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

13 Niveleuse chemin Grotte des Fées

Résolution 1706-10

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu :
Que la municipalité de Saint-Léandre fournisse un passage de niveleuse au frais de la municipalité calculé au coût de location de niveleuse. Ce montant sera pris dans le Fonds des TPI de la MRC de la Matanie pour l'année 2017 jusqu'à un maximum de 1 500.00\$.

14 Résolution pour les projets du Fonds de Développement du Territoire de la MRC 2017

Résolution 1706-11

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Léandre que informe la MRC de La Matanie, en conformité avec le Fonds de Développement du Territoire que les projets suivant soient acceptées à la prochaine séance ordinaire de la MRC :

Comité de Loisirs Les P'tits Léandre 2 500.00\$ patinoire extérieur terrain municipal.

CDL de Saint-Léandre un montant de 2 400.00\$ Nouveaux sentier grotte

CDL de Saint-Léandre un montant de 1 500.00\$ Frais employé aux soutiens aux différents organismes de la Municipalité pour les avantages sociaux.

Pour un montant total de 6 400.00\$ pris dans le Fonds de Développement des Territoire pour la municipalité de Saint-Léandre pour 2017 de la MRC de la Matanie.

Tous les montants provenant de ce Fonds sont remboursables à la municipalité si la réalisation complète n'est pas réalisée et/ou ne respecte pas la demande pour lesquelles elles ont été accordées par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**15 Résolution pour un projet infrastructures Québec
Municipalité – Municipalité Amie des Aînées (PIQM-MADA)**

RÉSOLUTION 1706-12

Il est proposé par Monsieur Marcel Tremblay et unanimement résolu que le projet proposé est autorisé par le conseil municipal et que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet du Parc intergénérationnel de la Municipalité de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. Résolution pour le dépôt de projet Nouveaux Horizons 2017

RÉSOLUTION 1706-13

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu que le projet de parc intergénérationnelle dépose une nouvelle demande dans la demande financière pour 2017 et que le projet proposé est autorisé par le conseil municipal et que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet du Parc intergénérationnel de la Municipalité de Saint-Léandre.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

17 Résolution pour la gestion de l'offre dans le secteur laitier

RÉSOLUTION 1706-14

EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

18 Varia

- A) Plainte pour abats poussières rang en graviers 2017
- B) Location option d'achat débroussailleuse 2017

RÉSOLUTION 1706-15

Il est proposé par Madame Andrée Blouin de procéder à location achat d'une débroussailleuse télescopique Land Pride 60 pouces neuve année 2017 pour de versement mensuel de 477.78 pendant 60 mois pour une location au coût de 24 719.62\$ + 3 947.18\$ d'intérêt pour total de 28 666.80\$ chez le fournisseur Alcide Ouellet et Fils Inc

19 Tirages pour les réponses au sondage sur le compostage 2017

Un tirage au sort de deux paires de billets pour le prochain brunch de juillet
Les gagnants sont Madame Rose Lagacé et Monsieur Bertrand Lamarre

20. Période des questions

Une période de questions a lieu sur les sujets de la séance ordinaire du lundi 5 juin 2017.

21. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 1706-16

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 5 juin 2017, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Clarence Lévesque
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Clarence Lévesque, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.